

Déclaration liminaire

CHSCTD du 17/11/2020

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Ce CHSCTD se tient un peu plus de quinze jours après une rentrée qui a été éprouvante pour les personnels.

Nous ne pouvons que déplorer le cafouillage ministériel qui a laissé les enseignants à nouveau seuls et sans concertation possible entre eux pour organiser l'hommage à notre collègue lâchement assassiné, Samuel Paty. La cérémonie s'est déroulée, certes sans anicroches sur le terrain, mais à minima, ce qui a laissé un goût amer à nos collègues mais aussi aux élus des collectivités territoriales qui se sont démenés pour organiser une rentrée décalée finalement annulée !

D'un même mouvement de décision prise en urgence, pour ne pas dire improvisée, le Président de la République s'est exprimé fin octobre, suivi par le ministre de l'Éducation Nationale, pour annoncer des mesures d'allègement des effectifs en présentiel dans les lycées applicables au 2 novembre donc sans aucun délai d'organisation adéquat. organisations syndicales les demandent depuis 6 mois pour tous les établissements scolaires !

Lors de leur construction, les collèges de notre département n'étaient pas prévus pour accueillir des classes de 30 élèves. C'est pourtant désormais la norme dans la plupart des établissements.

Les syndicats ont fait des propositions au ministre de l'Éducation Nationale dès le mois de juin afin que la rentrée de septembre puisse se faire en toute sécurité sanitaire pour les personnels et les élèves. Le ministre Blanquer est resté sourd et la rentrée de septembre s'est faite avec un protocole sanitaire très allégé par rapport à celui du mois d'avril puisque la seule mesure nouvelle y est le port du masque.

En même temps, l'épidémie a progressé, le nombre de cas de personnes atteintes par la Covid a augmenté fortement dans la population. Peut-on penser raisonnablement que le brassage dans les collèges n'en est pas un facteur ?

Collèges pour lesquels à cette heure aucune mesure d'allègement des effectifs en présence n'est décidée ! Les élèves restent à 30 par classe avec leurs enseignants sans qu'aucune distanciation ne soit possible dans un grand nombre de salles de classe.

Que dire de la circulation dans les couloirs et autres espaces communs ? Que dire de l'exposition aussi des personnels non enseignants ?

La mise en place du système une salle de classe/une section, pose des problèmes d'encadrements aigus. En souffrance chronique d'emploi en vie scolaire dès avant la crise sanitaire, les établissements se trouvent aujourd'hui en bute à des problèmes de

surveillance renforcés. Le manque d'AED, devant surveiller les déplacements dans les couloirs, les salles de classes transformées en salles d'études, etc... prend un tour de gravité.

A cela s'ajoute nécessairement l'insuffisance d'espaces d'accueil notamment pour assurer les cours d'accompagnement individualisés des élèves. De manière connexe, faut-il revenir sur les conditions d'enseignement, frisant l'indigence en regard du contexte, dans les salles de travaux spécifiques (sciences, technologie, arts) ?

Des mesures renforcées d'aération, de nettoyage et de désinfection des locaux ont été préconisées. Outre le fait que matériellement, du fait de la vétusté ou des mesures préventives, les fenêtres ne s'ouvrent que très peu, voire pas, nous sommes inquiet·e·s de l'état d'épuisement des agents départementaux en charge de ces missions. D'autant plus que les équipes ne sont pas au complet dans un nombre important d'établissements.

Certes, l'annonce du recrutement de 40 agent·e·s est bienvenue mais on peut légitimement douter que cela suffise à remplacer les agent·e·s absent·e·s et à compenser la surcharge de travail dans les 34 collèges du département. En sus, on peut s'interroger sur la pérennité de ces emplois car il s'agit de contractuel·e·s alors qu'ils sont indispensables.

Le remplacement des personnels vulnérables et celui des personnels qui vont être touchés, constituera vite (si ce n'est déjà le cas) un problème très sérieux. Qu'en sera-t-il alors de la continuité pédagogique ? Dans le premier degré par exemple, recruter 4 contractuels, alors que cela correspond au nombre de postes non pourvus au dernier CRPE, n'est pas à la hauteur de l'enjeu éducatif et social de la crise. Comment respecter le non brassage ? On nous parle de renforcer alors le contact-tracking....Encore une charge supplémentaire pour les collègues, poids supplémentaire sur la mission des directeurs déjà dense jusqu'à l'abus.

Qu'en est l'utilité réelle ? Élèves et enseignants ne sont plus cas contacts automatiques grâce au port du masque devenu obligatoire en primaire masques « grand public » sujet à caution au vu des décisions des ARS sur le classement ou non en cas contact)-

L'objectif ministériel a été atteint avec la diminution drastique du nombre de classes fermées et ce, alors que les chiffres de contamination chez les élèves publiés par Santé Publique France sont au moins le double de ceux du ministère de l'Education nationale et ce, semaines après semaines.

Les scientifiques ont pourtant démontré que les enfants de 0-9 ans ou de 10 à 19 ans sont aussi contaminants que les autres tranches d'âges.

Il est donc important de revenir aux critères précédents pour caractériser les cas contacts et impulser une politique de tests massifs.

Le ministère de l'Education Nationale a d'ailleurs fait des annonces en ce sens : 1 million de tests antigéniques vont être mis à disposition des établissements scolaires pour tester les personnels, mais pas les élèves !

Les organisations syndicales s'inquiètent de la manière dont vont se dérouler ces tests : cette tâche ne peut reposer sur les épaules des infirmières scolaires. Elles sont déjà largement en première ligne dans les établissements et ce, toujours avec un équipement de protection individuel, insuffisant d'ailleurs. Leur participation au contact tracking est déjà suffisamment chronophage. En plus de leurs missions habituelles, elles doivent impérativement assurer l'accueil et l'écoute des enfants en mal-être dont le nombre augmente avec le contexte sanitaire.

La campagne de tests ne peut davantage reposer sur la médecine scolaire et/ou la médecine préventive qui ne bénéficient toujours pas d'une politique de recrutement suffisante.

Protocole sanitaire après protocole sanitaire, la nécessité de respecter les gestes barrières a toujours été réaffirmée avec force. À juste titre. La distanciation et le non brassage aussi. Pour ce faire, les effectifs dans beaucoup d'écoles ont obligé le Ministère à user et abuser de la formule « si possible », les effectifs par classe, par école et par établissement étant incompatibles avec le respect des gestes barrières. Les organisations syndicales réunies en Intersyndicale ont été contraintes à déclencher une alerte sociale qui n'a malheureusement eu aucun effet en termes de décisions, obligeant ainsi la plupart d'entre elles à appeler à la grève le 10 novembre dernier.

Les personnels de vie scolaire, les enseignants, les agents des établissements sont en situation aggravée de risques psycho-sociaux, les fiches d'alertes et SST qui me parviennent en sont la preuve.

Il est donc urgent que le Ministère entende et prenne en compte les inquiétudes des collègues, leur surcharge de travail, la souffrance qu'ils expriment et vous donne enfin les moyens de recruter massivement des personnels pour permettre l'accès égalitaire de tous les élèves à un enseignement de qualité.